



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**



Notre charte méthanisation



La méthanisation : une EnR pas comme les autres

- Production en lien avec l'agriculture
- Production en lien avec les déchets
- Nombreuses options de valorisation (élec/chaleur/gaz/carburant)
- Potentiel de nuisance pour l'environnement (ICPE)
- Potentiel d'émission de GES à l'exploitation
- Evolution au cours de l'exploitation → hors critères EP

Quelles pratiques encourager ?

Comment garantir le maintien des caractéristiques d'un projet dans le temps ?

Réflexion initiée fin 2014



Les partenaires :

- EP
- SOLAGRO
- Agriculteurs
- CIVAM 44
- SERGIES

33 critères d'évaluation

- Gouvernance (critères spécifiques métha)
- **Agricoles (élevages, cultures, fertilisation)**
- Environnementaux
- Energétiques

Trois niveaux :

Critères discriminants

Critères de vigilance

Critères de bonification



Critères agricoles : les difficultés

- Comment se situer entre agriculture paysanne et industrielles ?
- Diversité des exploitations
- Diversité des projets : indiv., collec., territoriaux, agric., indust.
- Diversité des problématiques territoriales
- Permettre le virage de l'agriculture



AFTERRE 2050 comme cadre

- **Agriculture se diversifie (énergie et matériaux)**
- **Agriculture se désintensifie :**
 - 45 % intégrée, agroécologie, de conservation
 - 45 % biologique (AB)
 - 10 % conventionnelle améliorée
- **Alimentation rééquilibrée : protéines végétales vs animales**
- **Métha, levier de la transition énergétique et agroécologique**
- **10 000 méthaniseurs en 2050 (126 TWh)**
- **Privilégier les approches collectives et coopératives**
- **Biomasse animale ↓ , biomasse végétale ↑**
- **Facteur 2,5 horizon 2050**



Critères agricoles : élevage

Objectif : favoriser de bonnes pratiques (lien au sol, densité et bien-être animal, qualité alimentaire, réduction intrants ...)

- **Elevages sous label qualité (AB, AOC, IGP, LR) / élevages extensifs**



- **Elevage industriels (zéro pâturage, animaux entravés, absence de lien au sol) → exclus**



Critères agricoles : élevage



● Elevages intensifs sous conditions

Objectif : permettre des évolutions en tenant compte des réalités

- **Projet individuel : admissibilité si évolution à court terme (3 ans) vers l'extensif et/ou la labellisation**
- **Projet collectifs :**
 - **Elevages intensifs si < 10 % pot. méthanogène et la participation au projet permet l'évolution vers la désintensification. Dans ce cas les autres critères devront être performants pour accepter le projet.**
- **Aucun projet ne peut-être accompagné de la création ou l'extension d'un élevage intensif**
- **Autonomie alimentaire des élevages conservées**

Critères agricoles : cultures

Objectifs : ne pas concurrencer la production alimentaire mais donner de la souplesse aux projets, réduire les phytos

- **Cultures principales, max : 5 % du tonnage, moyenné sur 5 ans (15 % /an décret juillet 2016 introduit par LTE).**
- **CIVEs, pas de limitation mais production accompagnée de la réduction globale des phytos (avant vs après métha)**



Critère agricole : fertilisation/digestat

Objectif : encourager les meilleurs pratiques

- Réduction engrais de synthèse (avant vs après)
- Compatibilité intrans avec épandage AB, projets agricoles
- Compatibilité intrans avec épandage AB, projets mixtes : non appliqué si intérêt territorial avéré



Critères environnementaux

Objectif : mesurer la volonté du porteur de projet à prendre en compte la question environnementale, notamment GES

- **Contrôle régulier de l'installation (rapport annuel EP)**
- **Couverture cuves de stockage**
- **Moteur cogénération**
- **ICPE autorisation, évaluer les éventuelles carences des études d'impact**
- **Rayon d'appro en matières**
- **Traitement des rejets de CH₄ à l'épuration (cas de l'injection biométhane)**
- **Valorisation du biogaz sur la fosse de stockage**



Critères environnementaux

Objectif : mesurer la volonté du porteur de projet à prendre en compte le contexte local, réduire le risque opposition, éviter les contre-références

- **Niveau d'engagement de la concertation** (réunions publiques, articles presse etc ...)
- **Existence d'une opposition locale** → évaluer le bien fondé (relais local EP, asso envir.)
- **Mesures destinées à prévenir les nuisances** (odeurs, bruits, trafic routier, intégration paysagère ...)



Critère énergétiques

Objectif : mesurer l'efficacité énergétique de l'unité et l'utilisation pertinente de l'énergie

- **Taux de valorisation cogé : ≥ 55 %** hors besoins process
- **Taux de valorisation injection : ≥ 85 %** hors besoins process
- **Maîtrise de la demande en énergie** (conso équipements, isolation digesteurs et bâtiments chauffés par l'unité)
- **Nature de la valorisation chaleur**

Critères de gouvernance

Comité de suivi

- ICPE déclaration/enregistrement : comité de gestion=comité de suivi. Un représentant d'EP à minima (+ asso environnementale, collectivité ...)
- ICPE autorisation :
 - Comité de suivi inscrit dans statut ou pacte actionnaire : un représentant d'EP, asso environnementale, collectivité ...

Rapport annuel d'exploitation transmis à EP

Objectifs:

- Maintien des caractéristiques du projet au cours du temps
- Prévenir les nuisances environnementales
- Rassurer les riverains et opposants potentiels
- Outil de bonne gestion
- Eviter les contre-références pour EP

Conclusion



- **Cadre exigeant mais nécessaire**
- **Difficultés à instruire les projets (surtout en collectif)**
 - **Nécessité d'accompagnement/co-construction/suivi**
 - **Importance des relais locaux**
- **Possibilité d'évolution de la charte (situations inédites etc ...)**
- **Quelles mesures coercitives si dérivées ?**
- **Quel coût pour EP ?**